

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 12	<b>Séance du jeudi 26 juillet 2018</b>
<b><u>Présents :</u></b> 10	L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<b><u>Votants:</u></b> 12	<b><u>Sont présents:</u></b> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT <b><u>Représentés:</u></b> Alexis ALLAH représenté par Christian MONTEIX, Séverine DOUET représentée par Marie-Madeleine FERAYROLLES <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Bernard FERAYROLLES

---

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. Bernard FERAYROLLES est désigné secrétaire de séance après que Manuela CABANAC ait refusé de le faire.

**Objet: Temps activités périscolaires / mise en place rentrée 2018**

A la rentrée 2018.2019, l'école de LA TOUR D'AUVERGNE fonctionnera sur 4 jours et demi/semaine.

Dans cette organisation-là, la journée scolaire se terminera à 15 heures, ce qui obligerait les élèves à rester en garderie de 15 h à 16 h 30 et, éventuellement jusqu'à 18 heures pour certains soit 3 h de garderie consécutives pour certains élèves, ce qui ne paraît pas envisageable ni pour les élèves ni pour les surveillants.

En conséquence, Mme le Maire propose de mettre en place, à charge de la mairie, deux séances de TAP deux après-midi par semaine, l'objectif étant d'offrir un service équitable à tous les enfants de la commune et de faciliter l'organisation des activités.

Mme le Maire propose, en conséquence, d'annuler la délibération prise le 18 novembre 2017 concernant l'abandon des TAP à compter de la rentrée 2018

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération prise le 18 novembre 2017 concernant l'abandon des TAP
- de mettre en place, à raison de 2 après-midi par semaine (mardis et jeudis) des TAP à compter de la rentrée de septembre 2018

**Objet: Vente terrain sectionnel Mme Thérèse AUCHECORNE**

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été saisie d'une demande émanant de Mme Thérèse AUCHECORNE pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 32 d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup> située à Saint-Pardoux sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE, appartenant à la section du Buisson, d'Estaux, sous le Roc.

Mme le Maire propose de procéder à cette vente dans les conditions suivantes :

- consultation des électeurs concernés par ces sections
- prix de vente fixé à 25.00 € le m<sup>2</sup>
- frais de notaire et de géomètre à la charge du demandeur

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de Mme le Maire à l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Objet: Vente terrain sectional Mme Sylvie SANNAZZARO

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été saisie d'une demande émanant de Mme Sylvie SANNAZZARO pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 181 d'une superficie d'environ 40 à 45 m<sup>2</sup> située à Saint-Pardoux sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE, appartenant à la section du Buisson, d'Estaux, sous le Roc.

Mme le Maire propose de procéder à cette vente dans les conditions suivantes :

- consultation des électeurs concernés par ces sections
- prix de vente fixé à 25.00 € le m<sup>2</sup>
- frais de notaire et de géomètre à la charge du demandeur

Après délibération, sur la base 7 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Christian MONTEIX, Danielle ANDRAUD, Alexis ALLAH, Pierre BOYER, Manuela CABANAC et Guy DELBOS) et 5 voix pour, le conseil municipal approuve les propositions de Mme le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire en précisant qu'un seuil de 4 m devra être respecté par rapport à la limite de propriété de la propriété BESSON

Objet: Occupation domaine public - redevances hors jours de marché

Mme le Maire informe le conseil qu'elle est souvent sollicitée pour des demandes de vente au déballage hors samedis (jours de marché) notamment des camions d'outillage. A ce jour, ces occupations du domaine public se font à titre gratuit, comme les samedis, jours de marché.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces dispositions en instaurant notamment un tarif pour les jours hors marchés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide d'accepter des ventes au déballage hors jours de marché à titre gratuit.

Objet: Demande installation terrasse M. CHABORY

Mme le Maire fait part au conseil que M. Frédéric CHABORY, boucher charcutier à LA TOUR D'AUVERGNE, sollicite l'autorisation d'installer une terrasse commerciale sur le domaine public devant son commerce.

Il appartient au conseil municipal de valider cette demande et de fixer une éventuelle redevance

Après délibération et à l'unanimité, le conseil autorise M. Frédéric CHABORY à installer devant son commerce (boucherie-charcuterie) une terrasse commerciale pour les 2 mois d'été.

Cette autorisation est délivrée sans aucune contrepartie financière.

Objet: Recrutement surveillant de baignade (délibération complémentaire)

Mme le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal l'autorisant à recruter un surveillant de baignade pour la saison estivale 2018 du 12.07.2018 au 26.08.2018.

Face aux grandes difficultés rencontrées cette année pour ce recrutement, Mme le Maire s'est attachée les services de l'association PROSPORT 48, sise à CAHORS afin que celle-ci puisse mettre à disposition de la commune des personnels afin d'assurer la surveillance de la baignade cet été, une personne du 13.07.2018 au 31.07.2018 et une autre du 01.08.2018 au 26.08.2018.

Il est, par conséquent, demander au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec l'association PROSPORT48, les contrats de mise à disposition correspondants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant au recrutement des surveillants de baignade pour la saison 2018.

Objet: Décisions modificatives 2018 - 2018\_06\_007

Afin de procéder aux réajustements et de voter des crédits supplémentaires, au titre de l'exercice 2018, Mme le Maire propose de procéder aux décisions modificatives suivantes (ouvertures de crédits et virements de crédits)

Section de Fonctionnement (Ouverture de crédits)

Dépenses		Recettes	
Cpte 6226 – Honoraires	+ 2 880.00 €	Cpte 73223 – Fds péréquation R.I.	+ 5 880.00 €
Cpte 6574 – Subventions associations	+ 3 000.00 €		
TOTAL	+ 5 880.00 €		+ 5 880.00 €

Section d'Investissement (Virements de crédits)

Dépenses		Dépenses	
Cpte 2313-383 Tx ancien presbytère	-40 520.00 €	2313-389 Honoraires Archi Eglise	+ 60 000.00 €
Cpte 2313-380 Désordres Ecole	-20 000.00 €	2111 -000 Achat Terrain Bocquet	+ 520.00 €
TOTAL	-60 520.00 €		+ 60 520.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives

Objet: Attribution subvention association "Etoile des Montagnes" exercice 2018

Dans le cadre de l'acquisition, par le Ski Club de La Tour, d'une roulotte destinée à l'implantation à La Stèle d'un bureau annexe de l'ESF de Chastreix Sancy, la commune peut apporter son soutien financier à cette acquisition par le biais du versement d'une subvention, au titre de l'exercice 2018, sur la base d'un montant de 3 000.00 €.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 3 000.00 € à l'association "Etoile des Montagnes" au titre de l'exercice 2018 sans participer directement à l'acquisition et demande la clarification de la situation des différents intervenants

Objet: Demande la FNACA : rue du 19 mars 1962 - 2018\_06\_009

Mme le Maire a été saisie d'une demande émanant de la FNACA quant à la dénomination de la rue du 19 mars 1962. La FNACA souhaiterait que cette rue ne soit jamais débaptisée.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer dans ce sens.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet le vœu que la rue du 19 mars 1962 ne soit jamais débaptisée.

Guy DELBOS demande que les formalités concernant la rue "SIMONE VEIL" soient réglées.

Objet: Eclairage public : nouveaux horaires

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 23 février 2015 concernant les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de l'ensemble du territoire communal de l'éclairage Dans un souci d'économie d'énergie, l'éclairage public est éteint de 23 heures à 5 heures.

Mme le Maire souhaiterait modifier ces horaires, suite à la demande de camping-caristes lorsqu'ils se rendent dans les restaurants du bourg en soirée, sur la base de 24 heures à 6 heures et demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux horaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public de 24 heures à 6 heures à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Objet: ENEDIS : conventions de servitude

Mme le Maire informe le conseil que des conventions de servitude sont signées avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation et d'une armoire haute tension sur des parcelles sises au Mas et au lieudit « Champs Lèbres » sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE.

Ces conventions doivent être réitérées par acte authentique, via un acte notarié, dont les frais sont pris en charge par ENEDIS.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser le Maire à signer ces actes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer des conventions de servitude avec ENEDIS, l'une pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle M 112 au lieudit "Le Mas", à titre gratuit et l'autre pour l'implantation d'une armoire haute-tension sur la parcelle B 360 au lieudit "Champs Lèbres", moyennant une indemnité de 180.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

\* RPI / Mme le Maire retrace la chronologie des différentes réunions et différents échanges avec les services de l'Inspection Académique concernant les 4 écoles sur les 10 communes avec un calendrier avec une échéance pour une mise en place fixée en septembre 2020.

\* Etude La Stèle / Mme le Maire fait un compte-rendu d'un premier diagnostic dressé par le cabinet d'Etudes KIPICK

\* Lutte contre le campagnol terrestre : réunion le 01.08.2018 à TAUVES "G ranges" - Les agriculteurs ont été avisés par voie de presse et site internet

\* Borne Camping-Car qui a été vandalisée

\* Intervention de Guy DELBOS pour différents points :

    Demande de Mme Renée MARTIN pour l'entretien de la haie derrière sa propriété

    Problème téléphonie

    Affaire SEPCHAT/GOIGOUX à Longchaud : demande si un courrier a été envoyé. Mme le Maire lui répond que M. GOIGOUX ne commet aucune infraction et qu'il est dans son droit.

\* Intervention de Pierre BOYER quant à la demande du comité d'organisation pour la pose d'un panneau publicitaire pour annoncer la fête du St-Nectaire à BAGNOLS au niveau de l'intersection : Mme le Maire lui répond que ces emplacements sont réservés aux associations locales. Dans ce cas-là, M. BOYER donne l'autorisation d'implanter ces publicités sur son terrain.